### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



## **INITIEE PAR LA SOCIETE**

### **APTARGROUP HOLDING SAS**

## INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE VOLUNTIS



Le présent document relatif aux autres informations notamment juridiques, financières et comptables de la société Voluntis a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") le 29 septembre 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF (le "Règlement Général de l'AMF") et de son instruction n° 2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Voluntis.

Le présent document incorpore par référence le rapport financier annuel de Voluntis pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 mis à la disposition du public le 23 avril 2021 (le "Rapport Annuel") et le rapport financier semestriel de Voluntis qui sera mis à la disposition du public au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2021 (le "Rapport Semestriel"). Il complète la note en réponse établie par la société Voluntis relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Aptargroup Holding SAS visant les titres de la société Voluntis (l'"Offre") visée par l'AMF le 28 septembre 2021 sous le n° 21-420, en application d'une décision de conformité du même jour (la "Note en Réponse").

Le présent document ainsi que la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet de la société Voluntis (www.voluntis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de la société Voluntis sis 58, avenue de Wagram, 75017 Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

1.	RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	5
3.	ÉVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL	5
3.1	CAPITAL SOCIAL	
3.2	RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2021	11
3.3	DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS	13
3.4	GOUVERNANCE	15
3.5	OPÉRATIONS PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS	16
3.6	SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ	16
3.7	FACTEURS DE RISQUE	16
4.	COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR LA SOCIETE DEPUIS LA PUBLICATION I	_
5.	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	18

### 1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1, 2° et 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF (le « Règlement Général de l'AMF »), Aptargroup Holding SAS, société par actions simplifiée au capital de 256.910.056 euros, dont le siège social est situé 36-38 rue de la Princesse, 78430 Louveciennes, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 666 450 010 (l' « Initiateur » ou « Aptar »), s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de VOLUNTIS, société anonyme à conseil d'administration au capital de 909.051,30 euros divisé en 9.090.513 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, dont le siège social est situé 58, avenue de Wagram, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 439 685 850 (« Voluntis » ou la « Société ») et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Growth Paris (« Euronext Growth ») sous le code ISIN FR0004183960 (mnémonique : ALVTX) (les « Actions ») d'acquérir la totalité de leurs Actions au Prix d'Offre par Action tel que défini au paragraphe 2.3 de la Note en Réponse, dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée, dont les conditions sont décrites ci-après (l' « Offre »).

L'Initiateur est ultimement contrôlé par AptarGroup, Inc., une société du Delaware, dont le principal établissement est situé au 265, Exchange Drive, Suite 100, Crystal Lake, IL 60014 (l' « **AptarGroup, Inc.** »).

L'Offre est présentée par Société Générale (la « **Banque Présentatrice** ») qui garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement Général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur, le 2 septembre 2021, au prix de 8,70 euros par action Voluntis, de 5.844.481 Actions représentant 64,56 % du capital social (sur une base non diluée) et 63,57 % des droits de vote théoriques de la Société<sup>1</sup> (le « **Bloc d'Actions** »), auprès des actionnaires suivants (ensemble les « **Cédants** ») :

- 1.890.974 actions représentant 20,89% du capital et 20,57% des droits de vote théoriques de la Société, auprès de Bpifrance Participations,
- 1.010.932 actions représentant 11,17% du capital et 11,00% des droits de vote théoriques de la Société, auprès de Sham Innovation Santé,
- 885.778 actions représentant 9,78% du capital et 9,63% des droits de vote théoriques de la Société, auprès de Debiopharm Innovation Fund SA,
- 681.267 actions représentant 7,53% du capital et 7,41% des droits de vote théoriques de la Société, auprès de FCPI Services Innovants Santé et Autonomie (représenté par sa société de gestion LBO France Gestion),
- 615.710 actions représentant 6,80% du capital et 6,70% des droits de vote théoriques de la Société, auprès de Vesalius Biocapital II S.A. SICAR,

Page 3

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sur la base d'un nombre total de 9.052.829 Actions représentant 9.194.271 droits de vote théoriques au sens de l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF (source : Voluntis), avant augmentation de capital en date du 2 septembre 2021 tel que décrit plus amplement à la Section 2.4 de la Note en Réponse.

- 375.734 actions représentant 4,15% du capital et 4,09% des droits de vote théoriques de la Société, auprès de Indigo, et
- 384.086 actions représentant 4,24% du capital et 4,18% des droits de vote théoriques de la Société, auprès de MM Pierre Leurent, Romain Marmot et Etienne Vial, co-fondateurs et membres de l'équipe de direction de Voluntis.

À la suite du dépôt de l'Offre en date du 10 septembre 2021, et conformément dispositions de l'article 231-38 IV du Règlement Général de l'AMF, Aptar a acquis le 15 et le 16 septembre 2021 488.449 Actions de Voluntis sur le marché au Prix d'Offre par Action. A l'issue de cette acquisition, Aptar détient directement 6.807.295 Actions Voluntis, représentant 74,88% du capital et au moins 73,74% des droits de vote théoriques de Voluntis.

L'Initiateur s'était réservé la faculté, à compter du dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF, et jusqu'à l'ouverture de l'Offre, d'acquérir des actions Voluntis, dans les limites visées à l'article 231-38 IV du Règlement Général de l'AMF. À ce titre, Aptar a acquis sur le marché les 15 et 16 septembre 2021<sup>2</sup>, au prix de l'Offre, soit 8,70 euros par action, 962.814 actions Voluntis représentant 10,59% du capital et 10,43% des droits de vote théorique de la Société<sup>3</sup>.

Conformément aux dispositions de l'article 231-6 du Règlement Général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des Actions en circulation non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur à la date des présentes (soit, à la connaissance de la Société, 2.246.569 Actions représentant 24,71% du capital et 25,87% des droits de vote<sup>4</sup> à la date du présent document). L'Offre ne s'applique pas :

- (i) aux 36.649 Actions auto-détenues par la Société;
- (ii) aux 70.000 bons de souscription d'actions détenus par Kreos Capital V (Expert Fund) L.P., étant précisé que ces 70.000 bons de souscription d'actions (les « BSA Kreos ») ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation, ne sont pas cessibles (sauf à un affilié de Kreos Capital V (Expert Fund) L.P.), et ont un prix d'exercice supérieur au Prix d'Offre. Kreos Capital V (Expert Fund) L.P. s'est engagé à ne pas exercer ou céder ces 70.000 BSA Kreos à compter de la réalisation de la cession du Bloc d'Actions jusqu'à l'expiration de la période d'Offre et de la procédure de retrait obligatoire (le cas échéant) (et a confirmé ne jamais avoir cédé de BSA Kreos a un de ses affiliées), étant précisé que les BSA Kreos deviendront caducs lors du retrait obligatoire (si celui-ci a lieu) conformément à leurs termes et conditions.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date à la date du présent document, aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès au capital ou aux droits de vote de la Société, immédiatement ou à terme, autre que les Actions et les BSA Kreos.

L'Offre sera ouverte pendant 10 jours de négociation et sera réalisée conformément à la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

La Société rappelle que l'Offre présente un caractère amical.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. D&I 221C2419 publiée le 16 septembre 2021 et D&I221C2423 publiée le 17 septembre 2021.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé, à la date de la Note d'Information, de 9 090 513 actions représentant 9 231 955 droits de vote droits de vote théoriques au sens de l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF (source : Voluntis), après augmentation de capital en date du 2 septembre 2021 tel que décrit plus amplement à la Section 2.4 de la Note en Réponse.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Sur la base d'un nombre total de 9.090.513 Actions représentant 9.231.955 droits de vote théoriques au sens de l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF (source : Voluntis), après augmentation de capital en date du 2 septembre 2021 tel que décrit plus amplement à la Section 2.4 de la Note en Réponse.

En application des dispositions de l'article L. 433-3, Il du Code monétaire et financier et de l'article 234-2 du Règlement Général de l'AMF, l'Offre revêt un caractère obligatoire en raison du franchissement par l'Initiateur du seuil de 30% du capital et des droits de vote de la Société<sup>5</sup> à la suite de la cession du Bloc d'Actions.

Si, à l'issue de l'Offre, les conditions de l'article L. 433-4, Il du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF sont réunies, il est précisé qu'Aptar a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dès la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait obligatoire portant sur la totalité des Actions non apportées à l'Offre, qui lui seront alos transférées (le « Retrait Obligatoire »).

En cas de Retrait Obligatoire, les Actions qui n'auraient pas été apportées à l'Offre (autres que (i) celles détenues directement ou indirectement par l'Initiateur et (ii) les actions auto-détenues par la Société) seraient transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation en numéraire égale au Prix d'Offre par Action (soit 8,70 euros par Action), nette de tous frais. Les BSA Kreos seraient exclus du Retrait Obligatoire (le cas échéant).

### 2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE L. 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Voluntis figurent dans le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel, que le présent document incorpore par référence.

Le Rapport Annuel a été mis à la disposition du public le 23 avril 2021. Il est disponible sur le site Internet de la société Voluntis (www.voluntis.com) et peut être obtenu sans frais au siège social de la société Voluntis sis 58, avenue de Wagram, 75017 Paris. Le Rapport Semestriel sera mis à la disposition du public au plus tard le 1er octobre 2021 dans les mêmes conditions.

Le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel sont complétés et mis à jour par les informations additionnelles contenues dans le présent document relatifs aux évènements significatifs postérieurs à la publication du Rapport Annuel.

A la connaissance de Voluntis, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe Voluntis n'est intervenu entre la date du Rapport Annuel et la date de dépôt du présent document, sous réserve des informations figurant dans le présent document.

#### ÉVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 3.

### 3.1 Capital social

3.1.1 Capital émis

> Par décision en date du 26 avril 2021, le Conseil d'administration a constaté une augmentation de capital au bénéfice de la société Eisai, d'un montant de 10.036,10 euros par l'émission de 100.361 actions de 0,10 euro de valeur nominale, avec une prime d'émission d'un montant total de 406.462,05 euros.

> Par décision en date du 2 septembre 2021, le Conseil d'administration a constaté une augmentation de capital d'un montant de 3.768,40 euros par l'émission de 37.684 actions de 0,10 euros de valeur nominale, à la suite de l'exercice de 32.484 instruments dilutifs (consistant en

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Bien que Voluntis soit aujourd'hui cotée sur Euronext Growth (où le seuil déclenchant l'obligation de déposer une offre publique de rachat obligatoire est de 50% du capital ou des droits de vote), elle était cotée sur Euronext Paris jusqu'au 17 février 2021 et, par conséquent, le seuil de 30% prévu par l'article 234-2 du Règlement Général de l'AMF continue de s'appliquer conformément à l'article 231-1 4° du Règlement Général de l'AMF.

28.284 bons de souscription d'actions, 3.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, et 1.200 options de souscription d'actions).

A la date du présent document, le capital social s'élève à 909.051,30 euros et est composé de 9.090.513 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie. A la date du présent document, le nombre de droits de vote théorique est de 9.231.955.

A la connaissance de la Société, à la date du présent document, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit, sur une base non diluée :

Actionnaires	Situation	en capital	Situation en droits de vote théoriques		
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	
Aptargroup Holding SAS	6.807.295	74,88%	6.807.295	73,74%	
Eisai	100.361	1,10%	100.361	1,09 %	
Management, administrateurs et employés	62.559	0,69 %	65.009	0,70 %	
Actions auto- détenues	36.649	0,40 %	36.649	0,40 %	
Public	2.083.649	22,92%	2.222.641	24,08%	
Total	9.090.513	100,00 %	9.231.955	100,00 %	

### 3.1.2 Capital potentiel

À la connaissance de la Société, à l'exception des BSA Kreos, il n'existe aucun autre droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

### 3.1.3 Actions gratuites

Les informations relatives aux actions gratuites attribuées par la Société sont détaillées à la section 2.4 (a) de la Note en Réponse.

### 3.1.4 Capital autorisé non émis

Le Conseil d'administration dispose des délégations suivantes en matière d'émission ou de rachat de titres :

Date de l'assemblée générale	Nature des autorisations	Mandat	Exercice des autorisati ons	Montant maximum autorisé
29 juin 2020	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public	26 mois	Néant	385.000 euros de nominal / 50.000.000 euros (titres de créances)
29 juin 2020	Autorisation à consentir au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social	26 mois	Néant	10% du capital social par période de douze mois
29 juin 2020	Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, dans la limite de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	26 mois	Néant	76.080 euros nominal / 10.000.000 euros (titres de créances)
29 juin 2020	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois	Néant	1.000.000 euros nominal

Date de l'assemblée générale	Nature des autorisations	Mandat	Exercice des autorisati ons	Montant maximum autorisé
29 juin 2020	Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	38 mois	Néant	350.000 (nombre maximal d'actions résultant de l'exercice des options attribuées au titre de la présente autorisation) /  Tiers du capital social (montant maximal du nombre total d'actions pouvant être souscrites sur exercice des options de souscription d'actions attribuées ou non encore levées). (1)
29 juin 2020	Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	38 mois	Néant	100.000 (nombre maximal d'actions pouvant être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation) / 10% du capital social (montant maximal du nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation) (1)
28 juin 2021	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions	18 mois	Néant	3.000.000 euros
28 juin 2021	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions	18 mois	Néant	10% du capital social par période de vingt- quatre mois

Date de l'assemblée générale	Nature des autorisations	Mandat	Exercice des autorisati ons	Montant maximum autorisé
28 juin 2021	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	Néant	385.000 euros de nominal / 50.000.000 euros (titres de créances) (2)
28 juin 2021	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public autre que celle visée à l'article L. 411-2 du code monétaire et financier	26 mois	Néant	385.000 euros de nominal / 50.000.000 euros (titres de créances) (2)
28 juin 2021	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 du code monétaire et financier	26 mois	Néant	227.300 euros de nominal / 30.000.000 euros (titres de créances) (2)

Date de l'assemblée générale	Nature des autorisations	Mandat Exercice des autorisat ons		Montant maximum autorisé
28 juin 2021	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'un contrat de financement en fonds propres ou obligataire	18 mois	Néant	227.300 euros de nominal / 30.000.000 euros (titres de créances)
28 juin 2021	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	18 mois	Néant	227.300 euros de nominal / 30.000.000 euros (titres de créances) (2)
28 juin 2021	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée aux termes des treizième, quatorzième, quinzième et dix-septième résolutions de l'assemblée générale du 28 juin 2021	26 mois	Néant	385.000 euros de nominal <sup>(2)</sup>

Date de l'assemblée générale	Nature des autorisations	Mandat	Exercice des autorisati ons	Montant maximum autorisé
28 juin 2021	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société	26 mois	Néant	75.800 euros nominal / 10.000.000 euros (titres de créances) <sup>(2)</sup>
28 juin 2021	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou qui viendrait à être mis en place par le conseil d'administration n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales	18 mois	Néant	100.000 actions sur exercice des bons de souscription d'actions (1)

<sup>(1)</sup> Montant maximum global de 350.000 actions, commun entre les 32<sup>ème</sup> et 33<sup>ème</sup> résolutions de l'assemblée générale du 29 juin 2020 et la 21<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 28 juin 2021 (prévu à la 22<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale du 28 juin 2021).

### 3.2 Résolutions de l'assemblée générale du 28 juin 2021

L'assemblée générale à caractère mixte de la Société a été tenue le 28 juin 2021 et portant sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

<sup>(2)</sup> Montant nominal maximum global de 385.000 euros pour les augmentations de capital et 50.000.000 euros pour les titres de créance (20ème résolution de l'Assemblée générale du 28 juin 2021).

- approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- approbation des comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- renouvellement de Madame Viviane Monges en qualité d'administratrice,
- renouvellement de Madame Jan Berger en qualité d'administratrice,
- renouvellement de Monsieur Eric Elliott en qualité d'administrateur,
- renouvellement de Monsieur Pierre Leurent en qualité d'administrateur,
- renouvellement de Bpifrance Participations en qualité d'administrateur,
- renouvellement de LBO France Gestion en qualité d'administrateur,
- fixation du montant des jetons de présence,
- autorisation à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions,

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- autorisation à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions,
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, <u>avec maintien du</u> droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, <u>avec suppression</u> <u>du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public autre que celle visée à</u> l'article L.411-2 du code monétaire et financier,
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, <u>avec suppression</u> <u>du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée à l'article</u> L. 411-2 du code monétaire et financier,
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'un contrat de financement en fonds propres ou obligataire,
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, <u>avec suppression</u> <u>du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes</u> <u>répondant à des caractéristiques déterminées</u>,
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel

de souscription décidée aux termes de la Treizième résolution, de la Quatorzième résolution, de la Quinzième résolution et de la Dix-septième Résolution ci-dessus,

- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société,
- limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations objets des résolutions ci-dessus et de la Vingt-troisième résolution ci-dessous,
- délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou qui viendrait à être mis en place par le conseil d'administration n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales.
- limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu d'une délégation de compétence et d'autorisations à donner au conseil d'administration,
- délégation à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise, et
- pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le résultats du vote par résolution est disponible sur le site Internet de la Société (www.voluntis.com).

### 3.3 Déclarations de franchissement de seuils

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, à la date du présent document, l'AMF et la Société ont reçu les déclarations de franchissement de seuils suivantes:

Actionnaires	Date du franchissement	Nombre d'actions	% du capital social	% des droits de vote	Franchissement de seuil ayant donné lieu à déclaration
Aptargroup Holding SAS	2 septembre 2021	5.844.481	64,29 %	63,31 %	Franchissement à la hausse des seuils légaux de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% de détention en capital et en droits de vote
	15 septembre 2021 (étant précisé que l'Initiateur a continué ses achats sur le marché le 16 septembre 2021)	6.807.295	74,88 %	73,74 %	Franchissement à la hausse du seuil légal de 2/3 de détention en capital et en droits de vote
Bpifrance Participations	2 septembre 2021	0	0 %	0 %	Franchissement à la baisse des seuils légaux de 20% du capital et 15%, 10% et 5% de détention en capital et en droits de vote
Sham Innovation Santé	nnovation		0 %	0 %	Franchissement à la baisse des seuils légaux de 10% et 5% de détention en capital et en droits de vote
FPCI Services Innovants Santé et Autonomie		0	0 %	0 %	Franchissement à la baisse des seuils légaux de 10% des droits de vote et 5% de détention en capital et en droits de vote
Vesalius Biocapital II S.A. SICAR	2 septembre 2021	0	0 %	0 %	Franchissement à la baisse du seuil légal de 5% de détention en capital et en droits de vote

Debiopharm	2 septembre 2021	0	0 %	0 %	Franchissement à la
Innovation					baisse du seuil légal
Fund SA					de 5% de détention
					en capital et en
					droits de vote

### 3.4 Gouvernance

Afin de tenir compte de la nouvelle structure de l'actionnariat de Voluntis à la suite de la réalisation de la cession du Bloc d'Actions, la composition du Conseil d'administration a été modifiée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société le 2 septembre 2021 pour nommer MM. Gaël Touya et Patrick Jeukenne, deux représentants d'Aptar. Le Conseil d'administration est aujourd'hui composé comme suit :

- M. Eric Elliott, Administrateur et Président du Conseil d'Administration ;
- M. Gaël Touya, Administrateur<sup>6</sup>;
- M. Patrick Jeukenne, Administrateur<sup>7</sup>;
- M. Pierre Leurent, Administrateur ;
- Mme. Jan Berger, Administrateur indépendant ; et
- Mme. Viviane Monges, Administrateur indépendant.

M. Eric Elliott (Président du Conseil d'administration), Mme Viviane Monges (membre indépendant) et Mme Jan Berger (membre indépendant) sont restés au sein du Conseil d'administration à la suite de la cession du Bloc d'Actions. Ils ont formé le comité ad hoc du Conseil d'administration et ont assisté l'Expert Indépendant au cours de sa mission.

En outre, M. Sai Shankar, salarié du groupe Aptar, a été nommé Directeur Général Déléqué.

Le Conseil d'administration de Voluntis, lors de sa séance du 2 septembre 2021, a par ailleurs modifié la composition de ses comités comme suit :

Comité d'audit, les nouveaux membres suivants ont été nommés :

- M. Gaël Touya; et
- M. Patrick Jeukenne.

A titre de clarification, il est précisé que Mme Viviane Monges est restée membre indépendant et Présidente du Comité d'audit.

Comité des rémunérations et des nominations, les nouveaux membres suivants ont été nommés :

- M. Gaël Touya ; et
- M. Patrick Jeukenne.

A titre de clarification, il est précisé que M. Eric Elliott est resté membre et Président du Comité.

Comité stratégique, les nouveaux membres suivants ont été nommés :

- M. Gaël Touya; et
- M. Patrick Jeukenne.

<sup>6</sup> En remplacement de BPI France démissionnaire et représentée par son représentant permanant Monsieur Laurent Higueret.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> En remplacement de LBO France démissionnaire et représentée par son représentant permanant Monsieur Franck Noiret.

A titre de clarification, il est précisé que Eric Elliott, Jan Berger et Viviane Monges sont restés membres du Comité stratégique, et que celui-ci reste présidé par Jan Berger.

De plus amples informations concernant la gouvernance sont fournies dans la Section **Error! Reference source not found.** de la Note d'Information.

### 3.5 Opérations par la Société sur ses propres actions

Dans le contexte de l'Offre, le contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 a été suspendu le 18 juin 2021.

### 3.6 Situation comptable et financière de la Société

La Société publiera son Rapport Semestriel au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2021. L'intégralité du Rapport Semestriel, qui comprend notamment les comptes intermédiaires au 30 juin, sera disponible sur le site Internet de Voluntis (www.voluntis.com).

### 3.7 Facteurs de risque

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits à la section 1.2 du Rapport Annuel et ont été mis à jour dans la section 1.2 du Rapport Semestriel qui sera mis à la disposition du public au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société. Néanmoins, des risques non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date du présent document, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

### 3.8 Litiges significatifs

A l'exception des litiges salariés pour lesquels une provision de 240.000 euros a été comptabilisée au 31 décembre 2020 comme décrit en section 4.7 du Rapport Annuel, il n'existe pas de litige significatif à la connaissance de la Société.

### 3.9 Événements exceptionnels intervenus depuis la publication du Rapport Annuel

Depuis la publication du Rapport Annuel, il n'y a pas eu d'événement exceptionnel autre que la prise de contrôle de la Société par l'Initiateur suite à l'acquisition du Bloc d'Actions.

Dans le prolongement de la prise de contrôle de l'Initiateur, la Société ne prévoit pas d'impact négatif sur la poursuite des contrats clients en cours. Seul un contrat client en cours prévoit une clause de résiliation possible en cas de changement de contrôle qui pourrait potentiellement s'appliquer à la prise de contrôle de l'Initiateur. Toutefois, ce client pharmaceutique a fait part à la Société qu'elle ne comptait pas résilier le contrat suite à la prise de contrôle par l'Initiateur. Il existe d'autres contrats clients avec des clauses de changement de contrôle, mais elles ne s'appliquent pas du fait de la nature de l'Initiateur.

Concernant les contrats de financement, dans le cadre de la prise de contrôle par l'Initiateur, la Société a remboursé par anticipation (i) son emprunt avec la société Kreos Capital V (Expert Fund) L.P. en août 2021 pour un montant d'environ 750.000 euros et (ii) un prêt lié au Covid-19 de type *Paycheck Protection Program* aux États-Unis pour un montant d'environ 100.000 euros. Les autres contrats de financement existants (prêt garanti par l'État et Prêt Innovation R&D) se poursuivent après la prise de contrôle de l'Initiateur en accord avec les établissements bancaires concernés.

### 3.10 Sources du rapport de l'expert indépendant

La Note en Réponse contient le rapport de l'expert indépendant en date du 9 septembre 2021, ainsi que son addendum en date du 21 septembre 2021 (le "Rapport").

Comme précisé dans le Rapport, pour réaliser sa mission, l'expert a indiqué avoir "utilisé des documents et informations communiqués par la Société et ses conseils, et notamment :

- Les documents de référence de Voluntis liés aux années 2018, 2019 et 2020 ;
- Le rapport annuel et le rapport de gestion de Voluntis pour l'année 2020 ;
- Des données sur le chiffre d'affaires facturé et la trésorerie nette issues du reporting interne (établi en normes françaises), les comptes semestriels au 30 juin 2021 n'étant pas disponibles à la date de notre intervention ;
- Les éléments de retraitements des données financières en normes IFRS (et notamment l'impact des normes IFRS 15 et 16) :
- Les accords connexes suivants: l'accord sur l'offre et la promesse d'achat conclus le 21 juin 2021 (tender offer agreement et put option agreement signés le 21 juin), le contrat d'acquisition conclu le 22 juillet 2021 et les versions finalisées des termes convenus du Management Incentive Program convenu avec certains dirigeants le 8 septembre 2021;
- Le procès-verbal du Conseil d'Administration de Voluntis du 2 septembre 2021, actant de différentes décisions (levée des conditions suspensives, exercice des BSA, suppression des conditions de conservation des actions gratuites, ...),
- Les travaux d'évaluation de la banque présentatrice ;
- Les communiqués de presse sur la période allant de 2018 à la date de nos travaux ;
- Le plan d'affaires 2021-2030 mis à jour par la Direction à la date de notre intervention comprenant un compte de résultat prévisionnel et des prévisions de besoin en fonds de roulement (BFR) et d'investissements (CAPEX), et validé par le Conseil d'Administration de la société le 1er septembre 2021;
- Le reporting établi en normes françaises ;
- Les extraits et détails portant sur des éléments des comptes pour certains postes du bilan ;
- L'état détaillé des instruments dilutifs en circulation avant le changement de contrôle ;
- La liste détaillée de l'actionnariat et des droits de vote ;
- Les notes des deux analystes qui suivent Voluntis ;
- Le projet de note d'information (nous avons tenu compte de la dernière version disponible à la date d'émission de notre rapport, soit le 9 septembre 2021 à (heure) ;
- Le projet de note en réponse dont le projet (nous avons tenu compte de la dernière version disponible à la date d'émission de notre rapport, soit le 9 septembre 2021) ; ;
- Le projet d'avis motivé du Comité ad hoc à la réunion du 9 septembre 2021 ;
- La version finalisée le 8 septembre 2021 du projet de Management Incentive Program, qui sera soumise à l'autorisation du conseil d'administration de Voluntis le 9 septembre 2021 ; Le projet du procès-verbal du conseil d'administration sur l'avis motivé au projet d'offre d'achat et sur la rémunération des membres de l'équipe de direction."

L'expert indépendant a également apporté les précisions suivantes : "Nous avons principalement utilisé les bases de données Diane, Xerfi, Infront Analytics et S&P Capital IQ. Nos analyses ont été complétées par toute information de source publique qui a été jugée pertinente, ainsi que les rapports annuels des sociétés identifiées comme comparables à Voluntis."

## 4. COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR LA SOCIETE DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL

Les communiqués de presse publiés par la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.voluntis.com).

Les communiqués de presse publiés par la Société depuis la date du Rapport Annuel, figurant cidessous, sont reproduits en Annexe du présent document :

27 avril 2021	Collaboration entre Voluntis et Eisai dans le domaine des thérapies numériques en oncologie
30 avril 2021	Voluntis commentera ses dernières actualités et ses perspectives lors d'une visioconférence ouverte à tous le 5 mai 2021 à 18h
5 mai 2021	Voluntis, pionnier des thérapies numériques devenu un leader mondial, affiche ses ambitions de croissance rentable
12 mai 2021	Voluntis : obtention du marquage CE pour une nouvelle version d'Oleena intégrant une intelligence clinique enrichie
28 mai 2021	Éligibilité des actions Voluntis au PEA-PME
7 juin 2021	Voluntis reçoit l'autorisation 510(k) de la FDA pour une nouvelle version d'Insulia supportant une gamme élargie d'insulines basales
22 juin 2021	Négociations exclusives concernant une acquisition potentielle de Voluntis par Aptar afin d'accélérer son développement dans le domaine des thérapies numériques.
5 juillet 2021	Désignation d'un expert indépendant dans le cadre du projet d'acquisition de Voluntis par Aptar
23 juillet 2021	Voluntis annonce la signature d'un contrat de cession d'actions (SPA) portant sur l'acquisition d'une participation majoritaire dans Voluntis par Aptar au prix de 8,70 € par action
2 septembre 2021	Réalisation de l'acquisition d'une participation majoritaire dans Voluntis par Aptar au prix de 8,70 € par action
10 septembre 2021	Communiqué relatif à la mise a disposition de la note établie par la société Voluntis en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Voluntis initiée par Aptargroup Holding SAS
15 septembre 2021	Voluntis présente ses facturations commerciales et sa situation financière au 1er semestre 2021
24 septembre 2021	Voluntis annonce ses résultats du 1er semestre 2021
	1

La société a par ailleurs aussi publié sur son site Internet les informations suivantes (intégrées en Annexe du présent document) :

2 juillet 2021	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec Gilbert Dupont
8 septembre 2021	Information relative au nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social au 2 septembre 2021

### 5. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

"J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'AMF le 29 septembre 2021 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF et par l'article 6 de son

instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée en date du 29 avril 2021), dans le cadre de l'offre publique d'acquisition initiée par Aptargroup Holding visant les actions de la société Voluntis. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

**Pierre Leurent** Directeur général Voluntis

## Annexes

## Communiqués de presse

### Collaboration entre Voluntis et Eisai dans le domaine des thérapies numériques en oncologie

- Accord de collaboration et de licence pour développer des thérapies numériques basées sur la plateforme Theraxium accompagnant les traitements anticancéreux;
- Portée mondiale, en visant prioritairement les États-Unis, le Japon et l'Europe, enrichissant ainsi le pipeline de Voluntis et son empreinte à l'international ;
- Investissement stratégique d'Eisai en lien avec l'accord commercial ;
- Exploration d'opportunités de collaboration entre Voluntis et Eisai dans le domaine de la neurologie.

Cambridge (USA), Paris (France), le 27 avril 2021, 8h00 CET - Voluntis (*Euronext Growth Paris, Ticker : ALVTX - ISIN : FR0004183960*), un leader dans le domaine des thérapies numériques, annonce aujourd'hui un accord de collaboration avec Eisai (Siège social : Tokyo) pour concevoir et développer des thérapies numériques (DTx) innovantes de soutien aux patients atteints de cancer, ainsi qu'un investissement stratégique d'Eisai dans Voluntis.

### Collaboration et accord de licence enrichissant davantage le pipeline commercial de Voluntis

En s'appuyant sur la plateforme technologique Theraxium de Voluntis, les deux sociétés collaboreront autour de nouveaux DTx spécialement conçus pour les patients et les professionnels de santé dans le cadre des traitements anticancéreux.

L'objectif des partenaires est de concevoir et de développer ensemble de nouveaux DTx, et d'en évaluer leur apport pour les patients et les professionnels de santé. In fine, les sociétés pourraient commercialiser ces DTx, une fois les homologations réglementaires obtenues. Ces nouvelles solutions seront conçues en vue d'une commercialisation aux Etats-Unis, au Japon et dans des marchés européens. Cette initiative s'inscrit au cœur de la stratégie des deux partenaires, qui consiste à utiliser les technologies numériques pour améliorer l'expérience patient vis-à-vis des traitements, ainsi que les résultats cliniques. Les DTx seront basés sur la plateforme Theraxium, socle technologique du portefeuille de thérapies numériques de Voluntis, dont sa solution propriétaire en oncologie, qui a été la première à être autorisée aux Etats-Unis et en Europe.

En complément de leur collaboration en oncologie, les partenaires exploreront d'autres opportunités de collaboration pour développer, évaluer et commercialiser des thérapies numériques basées sur la plateforme Theraxium dans le domaine de la neurologie, une autre aire thérapeutique prioritaire pour Eisai, notamment autour de la maladie d'Alzheimer et la démence.

Pierre Leurent, Directeur Général de Voluntis, a déclaré: "Nous sommes fiers de lancer cette alliance avec Eisai, un leader des sciences de la vie animé par une philosophie de soins de santé humaine inspirante. Nos équipes sont impatientes de contribuer à cette mission, en apportant des compétences et des capacités complémentaires pour mener à bien cette collaboration. Nous sommes honorés de la confiance qu'Eisai nous accorde et nous y voyons une reconnaissance de Voluntis en tant que partenaire de confiance à l'échelle mondiale pour les entreprises pharmaceutiques développant des thérapies augmentées par le numérique".

À la suite de cet accord stratégique, Voluntis accroît sa présence mondiale avec une nouvelle opportunité de commercialiser sa technologie au Japon. Cette collaboration vient également enrichir le portefeuille de solutions DTx de l'entreprise en partenariat avec l'industrie pharmaceutique, démontrant une fois encore la solidité de sa plateforme Theraxium, technologie de pointe pour accélérer et dérisquer les initiatives DTx stratégiques des principaux acteurs pharmaceutiques.

### Principaux termes de l'investissement stratégique d'Eisai

En parallèle du paiement à la signature de l'accord de collaboration et de licence, Eisai réalise un investissement stratégique dans Voluntis. Cette transaction renforcera le partenariat entre les deux sociétés.

L'investissement sera réalisé par l'émission réservée à Eisai de 100 361 actions ordinaires sans droit de préemption pour les actionnaires existants de la société. Le prix d'émission des nouvelles actions a été fixé à 4,15 € par action. Après le règlement-livraison des nouvelles actions, Eisai détiendra environ 1,1% du capital social et 0,86% des droits de vote de Voluntis.

Kazumasa Nagayama, directeur de la stratégie d'Eisai, a déclaré: "Eisai a pour objectif de devenir un "Innovateur Medico Sociétal" (une entreprise qui transforme la société en créant des médicaments et en fournissant des solutions) dans notre plan d'affaires à moyen terme "EWAY 2025". Le partenariat avec Voluntis, un leader du domaine des DTx, est l'une de nos initiatives clés pour y parvenir. Nous comptons sur cette alliance pour contribuer à accroître les bénéfices pour les patients et leurs familles".

Veuillez-vous référer à la page 5 pour plus de détails sur la transaction financière.

### À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance. Pour plus d'informations, veuillez consulter : <a href="https://www.voluntis.com">www.voluntis.com</a>

Mnemo: ALVTX - ISIN: FR0004183960

### À propos d'Eisai

Eisai est une société pharmaceutique mondiale de premier plan, basée sur la recherche et le développement, dont le siège est au Japon et qui emploie environ 10 000 personnes dans le monde. Nous définissons notre mission d'entreprise comme étant de "donner la priorité aux patients et à leurs familles et d'accroître les avantages que procurent les soins de santé ", ce que nous appelons notre philosophie de soins de santé humaine (SSH). Nous nous efforçons de concrétiser notre philosophie de soins de santé humaine en proposant des produits innovants dans des domaines thérapeutiques où les besoins médicaux non satisfaits sont importants, notamment l'oncologie et la neurologie. Dans l'esprit de la philosophie hhc, nous poussons cet engagement encore plus loin en appliquant notre expertise scientifique, nos capacités cliniques et les connaissances des patients pour découvrir et développer des solutions innovantes qui aident à répondre aux besoins non satisfaits les plus difficiles de la société, notamment les maladies tropicales négligées et les objectifs de développement durable.

Pour plus d'informations sur Eisai, veuillez visiter <u>www.eisai.com</u> (pour le monde entier), <u>us.eisai.com</u> (pour les États-Unis) ou <u>www.eisai.eu</u> (pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique), et connectez-vous avec nous sur Twitter (États-Unis et monde entier) et LinkedIn (pour les États-Unis).

### Détails de la transaction financière

Le Conseil d'administration de Voluntis du 26 avril 2021, faisant usage de la délégation qui lui a été accordée aux termes de la 26ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 29 juin 2020, a décidé l'émission d'un nombre total de 100 361 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, et en a réservé la souscription à Eisai (investisseur entrant dans la catégorie de personnes définie à la 26ème résolution <sup>8</sup>).

L'augmentation de capital, représentant environ 1,1% du capital de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de l'opération, a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société, sur le fondement de l'article L. 225-138 du Code de commerce français.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 4,15 € par action. Ce prix correspond à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, conformément à la 26ème résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 29 juin 2020. Le produit brut de l'émission pour Voluntis est de 416 498,15 € (prime d'émission incluse).

### Impact de l'émission sur la répartition du capital

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> À savoir « des personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), trusts, et fonds d'investissement, ou autres véhicules de placement, quelle que soit leur forme (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FPCI, FCPI ou FIP), de droit français ou étranger, actionnaires ou non de la Société, investissant à titre habituel dans le secteur technologique ».

A titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société avant l'augmentation de capital deviendra environ 0,99% après l'opération.

		Avant émission			Après émission		
	Nombre	% du capital	% des droits	Nombre	% du capital	% des droits	
	de titres	social	de vote	de titres	social	de vote	
Management & employés	405,161	4.5%	6.8%	405,161	4.5%	6.7%	
<b>Bpifrance Participations</b>	1,890,974	21.1%	16.3%	1,890,974	20.9%	16.2%	
SHAM Innovation Santé	975,218	10.9%	16.8%	975,218	10.8%	16.7%	
LBO France	609,839	6.8%	10.5%	609,839	6.7%	10.4%	
Vesalius Biocapital	544,282	6.1%	9.4%	544,282	6.0%	9.3%	
Debiopharm Innovation Fund	885,778	9.9%	7.6%	885,778	9.8%	7.6%	
Indigo	491,782	5.5%	4.2%	491,782	5.4%	4.2%	
Eisai				100,361	1.1%	0.9%	
Autres	3,144,234	35.1%	28.3%	3,144,234	34.8%	28.1%	
TOTAL	8,947,268	100.00%	100.00%	9,047,629	100.00%	100.00%	

### Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché d'Euronext Growth Paris sont prévus le 3 mai 2021, sous réserve des conditions usuelles. Les actions ordinaires nouvelles seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes de Voluntis d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN FR0004183960 - ALVTX. Les actions ordinaires nouvelles seront assimilées aux actions ordinaires existantes de Voluntis.

L'opération n'a pas donné lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

### **Contacts**

ACTUS
Relations Presse
Vivien Ferran
vferran@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 34

ACTUS
Relations Investisseurs
Jérôme Fabreguettes-Leib
voluntis@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78

Voluntis
Directeur Administratif et Financier
Guillaume Floch
investisseurs@voluntis.com
+33 (0)1 41 38 39 20

### Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives au groupe Voluntis et à ses activités, y compris ses perspectives et le développement de ses produits. Voluntis estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le rapport financier annuel 2019 et le rapport financier semestriel 2020 publiés par Voluntis respectivement le 30 avril 2020 et le 29 septembre 2020, dont une copie est disponible sur le site internet du Groupe (www.voluntis.com), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Voluntis est présent. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Voluntis ou que Voluntis ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Voluntis diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Voluntis décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.

# Voluntis commentera ses dernières actualités et ses perspectives lors d'une visioconférence ouverte à tous le 5 mai 2021 à 18h

**Cambridge (Etats-Unis), Paris (France),** 30 avril 2021, 10h30 CET – Voluntis (Euronext Growth Paris, Ticker: ALVTX – ISIN: FR0004183960), un leader dans le domaine des thérapies numériques, annonce l'organisation d'une visioconférence ouverte à toute la communauté financière.

À cette occasion, Pierre Leurent, Directeur Général de Voluntis, reviendra sur la stratégie de l'entreprise, ses dernières actualités, dont la signature d'une nouvelle collaboration avec un laboratoire pharmaceutique de premier plan, ses résultats et ses perspectives.

Cette visioconférence aura lieu **mercredi 5 mai 2021 à 18h00** et sera suivie d'une séance de questions-réponses. Vous pouvez d'ores et déjà poser vos questions en écrivant à l'adresse suivante : <u>voluntis@actus.fr</u>.

Pour participer à cette visioconférence, merci de vous inscrire en écrivant à <u>event@actus.fr</u>. Les liens de connexion seront communiqués après validation des inscriptions.

### Retrouvez toutes les informations sur : www.voluntis.com

### À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

Pour en savoir plus : <a href="www.voluntis.com">www.voluntis.com</a>
Mnemo : ALVTX - ISIN : FR0004183960

### **Contacts**

ACTUS
Relations Presse
Vivien Ferran
vferran@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 34

ACTUS
Relations Investisseurs
Jérôme Fabreguettes-Leib
voluntis@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78

Voluntis
Directeur Administratif et Financier
Guillaume Floch
investisseurs@voluntis.com
+33 (0)1 41 38 39 20

## Voluntis, pionnier des thérapies numériques devenu un leader mondial, affiche ses ambitions de croissance rentable

**Cambridge (Etats-Unis), Paris (France),** 5 mai 2021, 17h45 CET – Voluntis (Euronext Growth Paris, Ticker : ALVTX – ISIN : FR0004183960), un leader dans le domaine des thérapies numériques, présente aujourd'hui le bilan de ses dernières années de développement ainsi que ses ambitions pour les prochaines années.

Pierre Leurent, Directeur Général de Voluntis, déclare : « Cela fait maintenant un peu plus de 10 ans que nous avons signé notre premier accord de licence biopharmaceutique donnant l'accès à nos solutions technologiques à un laboratoire pharmaceutique. Cette décennie nous a permis de construire les bases solides d'un modèle économique duplicable, mondial et créateur de valeur. Il y a tout juste 1 an, nous annoncions notre volonté d'accélérer la dynamique commerciale sur ces fondamentaux et l'inflexion est aujourd'hui nette, que ce soit par le nombre d'accords de licence signés ou par la taille moyenne des partenariats. Notre accord annoncé il y a quelques jours avec le laboratoire japonais Eisai en est une nouvelle illustration.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un degré de maturité technologique et commerciale qui nous permet de dévoiler le potentiel de cette feuille de route à l'horizon 2025 au travers de nos ambitions de croissance régulière avec rentabilité. »

### Une décennie pour construire un leader des thérapies numériques

En 2011, Voluntis devenait la première société à signer un accord de partenariat biopharmaceutique dans l'industrie des thérapies numériques et se positionnait comme pionnier dans ce domaine émergent. À cette époque, Voluntis était la seule entreprise à avoir développé sa propre technologie et a convaincu un laboratoire pharmaceutique de dimension mondiale d'associer cette technologie naissante à un traitement médical afin d'augmenter l'efficacité thérapeutique, d'améliorer la qualité de vie des patients et d'optimiser le suivi par les professionnels de santé.

Aujourd'hui, Voluntis dispose d'un portefeuille commercial riche et en croissance régulière, doté de solutions digitales pour plusieurs indications thérapeutiques et de partenariats biopharmaceutiques à portée mondiale, faisant ainsi de la société un leader des thérapies numériques avec déjà :

- 6 accords actifs avec des laboratoires pharmaceutiques de rang mondial (Abbvie, Biocon, Bristol Myers Squibb, Eisai, Novartis et Sanofi);
- 11 thérapies numériques en portefeuille, dont 1 d'ores et déjà commercialisée, et l'essentiel devant être lancé commercialement entre 2021 et 2024 ;
- **3 principales aires thérapeutiques**, l'oncologie, le diabète et l'immunologie, avec des extensions potentielles en neurologie ;
- **16 milliards de dollars de revenus annuels** générés par nos partenaires au pic des ventes des médicaments associés aux thérapies numériques de Voluntis<sup>9</sup>.

Ces accords sont basés sur un accès des partenaires à la plateforme Theraxium, développée par Voluntis et commune à toutes les thérapies numériques de la société, et des développements spécifiques de personnalisation. Entre 2011 et 2020, ce modèle économique a déjà permis de générer 42 millions d'euros de facturations commerciales, dont 52% sont des revenus de licence d'accès à la technologie versés sous forme de paiements upfront à la signature de l'accord et de royalties lors des phases de commercialisation et d'évaluation clinique.

## Des ambitions fortes à moyen terme : >40 millions d'euros de facturations commerciales et >30% de marge d'EBITDA ajusté en 2025

Fort de solides actifs et des nombreuses discussions engagées avec ses partenaires actuels et de nouveaux partenaires potentiels, Voluntis confirme ses objectifs pour 2021 (8 à 12 millions d'euros de facturations

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Peak Sales cumulés des molécules auxquelles sont associées les thérapies numériques (DTx) actuellement au stade de développement dans le portefeuille de collaborations pharmaceutiques.

commerciales et cash-flow libre positif au second semestre) et affiche de fortes ambitions commerciales et financières.

À l'horizon 2025, période au cours de laquelle l'essentiel des thérapies numériques actuellement en développement seront commercialisées, la société estime pouvoir :

- Multiplier par 2 le nombre de thérapies numériques en portefeuille, soit plus de 20 solutions développées sur la plateforme Theraxium ;
- Multiplier par 4 les facturations commerciales, pour dépasser les 40 millions d'euros en 2025, dont plus de la moitié de revenus de licence;
- Atteindre une marge d'EBITDA ajusté positive dès 2022 et de plus de 30% des facturations commerciales en 2025.

Au-delà de 2025, les *royalties* liées au déploiement commercial monteraient en puissance pour constituer la majorité des revenus annuels et les accords existants pourraient à eux seuls représenter des dizaines de millions d'euros de revenus<sup>10</sup> par an (dont le plus grand accord conclu à ce jour qui pourrait représenter plus de 100 millions d'euros de revenus sur son cycle de vie). Grâce à la montée en puissance commerciale de ses solutions, à l'ambition de signer un nombre croissant d'accords commerciaux chaque année pour élargir son portefeuille de solutions DTx sur les domaines thérapeutiques, et à la scalabilité offerte par sa plateforme unique, Voluntis ferait progressivement croître sa marge d'EBITDA ajusté pour dépasser 45%.

# Une visioconférence ouverte à toute la communauté financière est organisée ce mercredi 5 mai 2021 à partir de 18h00.

Pour participer à cette visioconférence, merci de vous inscrire en écrivant à <u>event@actus.fr</u>. Les liens de connexion seront communiqués après validation des inscriptions.

### Retrouvez toutes les informations sur : www.voluntis.com

### À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

Pour en savoir plus : <u>www.voluntis.com</u>
Mnemo : ALVTX - ISIN : FR0004183960

### Indicateurs Alternatifs de Performance :

**Facturation commerciale**: reflète l'activité commerciale et les passages de jalons techniques ou réglementaires pendant la période, qui ont souvent vocation à être différés ou étalés selon IFRS 15 (Paiements initiaux, redevances d'exclusivité et licences perpétuelles + Services de développement et intégration + Redevances SaaS, royalties, maintenance & support)

EBITDA: résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions

**EBITDA ajusté** : correspond à l'EBITDA corrigé de la variation des produits constatés d'avance et des charges différées en vertu de l'application de la norme IFRS 15 (produits facturés relatifs à des éléments dont le contrôle

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Sur la base du lancement commercial des solutions, des revenus par patient négociés et du nombre prévisionnel d'utilisateurs finaux.

n'a pas été transféré, charges d'exécution des éléments produits au titre des contrats client et non encore transférés)

Marge d'EBITDA ajusté : EBITDA ajusté / facturation commerciale

Cash-flow libre : flux de trésorerie générés par l'activité + flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements

### Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives au groupe Voluntis et à ses activités, y compris ses perspectives et le développement de ses produits. Voluntis estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le rapport financier semestriel 2020 et le rapport financier annuel 2020 publiés par Voluntis respectivement le 29 septembre 2020 et le 22 avril 2021, dont les copies sont disponibles sur le site Internet du Groupe (www.voluntis.com), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Voluntis est présent. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Voluntis ou que Voluntis ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Voluntis diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Voluntis décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.

# Voluntis : obtention du marquage CE pour une nouvelle version d'Oleena intégrant une intelligence clinique enrichie

- Nouvelle homologation réglementaire dans l'Union européenne pour une version enrichie d'Oleena étendant ses algorithmes d'aide à la décision pour les patients ;
- Nouvelle version désormais autorisée à la commercialisation aux États-Unis et dans l'Union européenne ;
- 13ème autorisation réglementaire obtenue par Voluntis pour une thérapie numérique au niveau mondial.

Cambridge (Etats-Unis), Paris (France), 12 mai 2021, 8h CET – Voluntis (Euronext Growth Paris, Ticker: ALVTX – ISIN: FR0004183960), un leader dans le domaine des thérapies numériques, annonce aujourd'hui l'obtention du marquage CE pour une nouvelle version d'Oleena, intégrant une intelligence clinique enrichie.

### Oleena, thérapie numérique pour l'accompagnement des personnes atteintes de cancer

Oleena est la thérapie numérique propriétaire de Voluntis qui accompagne les patients dans l'autogestion de leurs symptômes en association avec un large éventail de traitements anticancéreux, tout en permettant aux équipes soignantes de suivre à distance l'évolution de la maladie. Elle s'appuie sur la plateforme Theraxium développée par Voluntis qui sert également de fondation aux thérapies numériques que la société codéveloppe avec des partenaires pharmaceutiques.

Pour rappel, Oleena a été la première thérapie numérique en oncologie s'appuyant sur la plateforme Theraxium à obtenir une homologation réglementaire dans l'Union Européenne comme annoncé dans le communiqué du 16 novembre 2020.

### La nouvelle version d'Oleena établit un nouveau standard pour les thérapies numériques en oncologie

La nouvelle version d'Oleena intègre de nouveaux algorithmes cliniques fournissant des recommandations d'aide à la décision aux patients. Elle est conçue pour faciliter l'autogestion d'un nombre accru de symptômes que les personnes atteintes d'un cancer peuvent ressentir tout au long de leur traitement.

Cette nouvelle version marquée CE d'Oleena, un dispositif médical de classe IIa en Europe, est également autorisée à la commercialisation aux États-Unis. Les nouveaux modules de gestion des symptômes sont également disponibles pour les partenaires pharmaceutiques de Voluntis via la plateforme Theraxium.

« Grâce à l'obtention de ce marquage CE, treizième homologation réglementaire obtenue par Voluntis, nous démontrons une fois de plus notre capacité à rapidement conformer nos innovations, appuyées sur notre système de gestion de la qualité certifié ISO 13485 et MDSAP, aux exigences réglementaires des marchés sur lesquels nous entendons accroître notre présence », déclare Pierre Leurent, Directeur Général. « Par cet effort continu d'innovation, nous sommes aujourd'hui fiers de permettre aux personnes atteintes de cancer de bénéficier d'un soutien au quotidien toujours plus personnalisé et performant en accompagnement de leur traitement. »

"Les algorithmes cliniques sont les principes actifs de nos thérapies numériques" a déclaré Dr Geneviève d'Orsay, Directrice Médicale. "Avec cette nouvelle version d'Oleena, nous sommes ravis d'offrir un compagnon quotidien plus intelligent aux personnes atteintes de cancer, qui vise également à aider les équipes de soins en simplifiant la gestion du traitement. Nous pensons que les solutions numériques centrées sur le patient peuvent aller au-delà des PROs<sup>11</sup> électroniques, en favorisant l'autogestion du traitement et les interventions individualisées."

### À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Patient Reported Outcomes (Résultats rapportés par les patients)

Pour en savoir plus : www.voluntis.com

Mnemo: ALVTX - ISIN: FR0004183960

Contacts

ACTUS Relations Presse Vivien Ferran

<u>vferran@actus.fr</u> +33 (0)1 53 67 36 34 ACTUS
Relations Investisseurs
Jérôme Fabreguettes-Leib

voluntis@actus.fr +33 (0)1 53 67 36 78 Voluntis Directeur Administratif et Financier Guillaume Floch

investisseurs@voluntis.com +33 (0)1 41 38 39 20

### **Avertissement**

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives au groupe Voluntis et à ses activités, y compris ses perspectives et le développement de ses produits. Voluntis estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le rapport financier semestriel 2020 et le rapport financier annuel 2020 publiés par Voluntis respectivement le 29 septembre 2020 et le 22 avril 2021, dont les copies sont disponibles sur le site Internet du Groupe (www.voluntis.com), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Voluntis est présent. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Voluntis ou que Voluntis ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Voluntis diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Voluntis décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.

### Éligibilité des actions Voluntis au PEA-PME

**Cambridge (Etats-Unis), Paris (France)**, 28 mai 2021 – Voluntis (Euronext Growth Paris, Ticker: ALVTX – ISIN: FR0004183960), un leader dans le domaine des thérapies numériques, confirme respecter tous les critères d'éligibilité<sup>12</sup> au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283).

En conséquence, les actions Voluntis peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

### Retrouvez toutes les informations sur : www.voluntis.com

## À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

Pour en savoir plus : <a href="www.voluntis.com">www.voluntis.com</a>
Mnemo : ALVTX - ISIN : FR0004183960

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Les sociétés sont éligibles si d'une part elles ont moins de 5 000 salariés, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros. D'autre part, ces critères sont appréciés sur la base des comptes de la société émettrice des titres concernés et, le cas échéant, de ceux des sociétés avec lesquelles elle constitue un groupe.

## Voluntis reçoit l'autorisation 510(k) de la FDA pour une nouvelle version d'Insulia supportant une gamme élargie d'insulines basales

- Insulia, une thérapie numérique, est désormais homologuée par la FDA pour les personnes atteintes de diabète de type 2 utilisant une large gamme d'analogues de l'insuline basale, y compris toutes les insulines glargines approuvées;
- La gamme élargie d'insulines prises en charge est également intégrée dans le marquage CE reçu par Voluntis pour Insulia ;
- 14ème autorisation réglementaire obtenue par Voluntis pour une thérapie numérique au niveau mondial.

Cambridge (Etats-Unis), Paris (France), 7 juin 2021, 18h00 CET – Voluntis (Euronext Growth Paris, Ticker : ALVTX – ISIN : FR0004183960), un leader dans le domaine des thérapies numériques, annonce aujourd'hui avoir reçu l'autorisation 510(k) de la FDA pour une nouvelle version d'Insulia compatible avec une insuline basale supplémentaire, élargissant ainsi le champ des traitements couverts par la solution. Insulia, produit phare de Voluntis dans le domaine du diabète, aide les personnes atteintes de diabète de type 2 à ajuster leurs doses d'insuline. Il est indiqué pour les patients atteints de diabète de type 2 initiés ou non contrôlés par l'insuline basale, traités par une large gamme d'analogues de l'insuline basale, y compris toutes les insulines glargines approuvées. En outre, Voluntis a intégré cette nouvelle version du produit dans le cadre de son marquage CE pour Insulia, permettant ainsi l'utilisation de cette solution dans les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange.

"Nous sommes ravis de recevoir la quatorzième homologation réglementaire obtenue par Voluntis pour une thérapie numérique", a déclaré Raffi Krikorian, SVP Global Quality and Regulatory Affairs. Le processus réglementaire parallèle aux États-Unis et dans l'Union européenne que nous avons mené pour autoriser cette nouvelle version d'Insulia est une réalisation importante qui illustre une fois de plus l'expertise et les capacités mondiales de Voluntis à développer et à commercialiser efficacement des solutions de type "Software as Medical Device" basées sur notre plateforme Theraxium".

### A propos d'Insulia®

Insulia® fournit des recommandations automatisées de dose d'insuline ainsi que des messages de coaching pour les personnes souffrant de diabète de type 2, tout en permettant aux équipes soignantes de suivre l'évolution des patients à distance. Un professionnel de santé prescrit Insulia® en utilisant son portail web dédié, qui lui permet de définir les règles du plan de traitement utilisées pour ajuster la dose d'insuline basale en fonction des besoins spécifiques du patient. L'utilisateur reçoit ensuite un code d'activation pour démarrer son application personnalisée. Une fois téléchargée, l'application utilise les résultats de la glycémie et tout symptôme d'hypoglycémie pour recommander des doses en temps réel. Celles-ci sont ajustées en permanence en utilisant des algorithmes cliniques intégrés à l'application. Les données sont partagées automatiquement avec l'équipe soignante, afin qu'elle puisse suivre à distance les progrès du patient vers ses objectifs par le biais de notifications personnalisées. Ceci permet aux professionnels de santé de délivrer des services de télémédecine personnalisés, une pratique plus plus soutenue les organismes dans le monde. Pour de par payeurs sulg d'informations : <a href="http://www.insulia.com">http://www.insulia.com</a>.

### À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

Pour en savoir plus : <a href="www.voluntis.com">www.voluntis.com</a>
Mnemo : ALVTX - ISIN : FR0004183960

Contacts
ACTUS
Relations Presse
Vivien Ferran
vferran@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 34

ACTUS
Relations Investisseurs
Jérôme Fabreguettes-Leib
voluntis@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78

Voluntis
Directeur Administratif et Financier
Guillaume Floch
investisseurs@voluntis.com
+33 (0)1 41 38 39 20

### **Avertissement**

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives au groupe Voluntis et à ses activités, y compris ses perspectives et le développement de ses produits. Voluntis estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le rapport financier semestriel 2020 et le rapport financier annuel 2020 publiés par Voluntis respectivement le 29 septembre 2020 et le 22 avril 2021, dont les copies sont disponibles sur le site Internet du Groupe (www.voluntis.com), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Voluntis est présent. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Voluntis ou que Voluntis ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Voluntis diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Voluntis décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.

## Négociations exclusives concernant une acquisition potentielle de Voluntis par Aptar afin d'accélérer son développement dans le domaine des thérapies numériques.

Cambridge (Etats-Unis), Paris (France), 22 juin 2021, 15h CET – Voluntis (Euronext Growth Paris, Ticker: ALVTX – ISIN: FR0004183960), un leader dans le domaine des thérapies numériques, et ses principaux actionnaires annoncent aujourd'hui être entrés en négociations exclusives avec AptarGroup, Inc. (NYSE: ATR), un leader mondial dans le domaine du conditionnement de produits pharmaceutiques et de biens de consommation, concernant une acquisition potentielle de toutes les actions en circulation de Voluntis par Aptar.

Cette acquisition viendrait compléter le portefeuille existant d'Aptar en matière de solutions de santé numérique, composé d'appareils connectés, en ajoutant des solutions de thérapies numériques et en élargissant ses services à de multiples conditions et maladies chroniques. Avec l'acquisition de Voluntis, un pionnier des thérapies numériques, Aptar aurait un accès immédiat à une plateforme propriétaire établie et à des algorithmes qui permettront de construire les futures solutions numériques fournies aux clients pharmaceutiques et de biotechnologie ainsi qu'à d'autres acteurs de la santé, y compris les payeurs et les professionnels de santé.

La plateforme Theraxium, propriété de Voluntis, accompagne les patients dans la gestion de leur traitement en collaboration avec leur équipe soignante. La plateforme offre une aide à la décision en temps réel (par exemple pour l'autogestion des symptômes, de la posologie et de l'observance) pour un large éventail de maladies chroniques, tout en permettant aux équipes soignantes de suivre à distance le parcours de soins du patient et l'évolution de sa maladie. La plateforme Theraxium sert de base aux thérapies numériques co-développées avec des partenaires pharmaceutiques et destinées à être utilisées en conjonction avec leurs médicaments. La société a obtenu quatorze autorisations réglementaires en Amérique du Nord et dans l'Union européenne, grâce à son système de gestion de la qualité certifié ISO13485 et MDSAP (Medical Device Single Audit Program). En particulier, Oleena est la première thérapie numérique en oncologie basée sur la plateforme Theraxium à avoir reçu une homologation réglementaire à la fois aux États-Unis et dans l'Union européenne. Fondée en 2001, Voluntis emploie plus de 75 personnes dans ses bureaux de Paris et de Boston, et continuera à opérer à partir de ces sites.

Dans le cadre de l'opération envisagée, et sous réserve des conditions décrites ci-dessous, Aptar acquerrait auprès de certains membres du management et des actionnaires de référence de la société (Bpifrance Participations, LBO France Gestion, Debiopharm Innovation Fund, SHAM Innovation Santé, Vesalius Biocapital et Indigo) l'intégralité de leurs actions représentant environ 64,6% du capital de Voluntis (sur une base non diluée) au prix de 8,70 € par action, valorisant l'ensemble des fonds propres de la société (sur une base totalement diluée) à environ 78,8 millions euros (95,3 millions de dollars US¹³). Ce prix par action représente une prime de 110% par rapport au cours de clôture de l'action Voluntis le 18 juin 2021 et des primes de 99% et 91%, respectivement, par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires Voluntis sur Euronext Growth Paris pour les 30 jours et 90 jours de trading précédant la date de cette annonce.

Eric Elliott, Président du Conseil d'Administration de Voluntis, a déclaré : « Au cours des discussions avec les dirigeants d'Aptar, il est apparu clairement qu'une telle association apporterait de grandes complémentarités pour accélérer le déploiement de nos offres sur le marché de la santé numérique. La collaboration de personnes passionnées, partageant une même vision et travaillant ensemble, permettrait de délivrer des solutions plus rapidement qu'elles ne le feraient séparément. Il s'agit d'une excellente adéquation entre les talents et les intentions. »

Pierre Leurent, Directeur Général et cofondateur de Voluntis, qui conservera son rôle après l'acquisition, a ajouté : « Nous sommes ravis de cette éventuelle transaction avec Aptar. Nos équipes sont impatientes de contribuer à cette mission, en apportant des compétences et des capacités complémentaires au portefeuille croissant de solutions numériques d'Aptar. Nous avons toujours été une entreprise avec de grandes ambitions et en faisant partie d'Aptar, nous serions en mesure de poursuivre une ambition commune visant à fournir une plateforme de santé numérique complète, combinant des dispositifs connectés et des thérapies numériques, afin de mettre en œuvre une large gamme de solutions innovantes au profit du bien-être des patients dans le monde entier. En rejoignant un acteur bien établi et reconnu, nous pourrions capitaliser pleinement sur son envergure mondiale et sa connaissance approfondie du secteur. »

\_

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Sur la base d'une parité Euro/Dollar de 1,21.

Stephan B. Tanda, Directeur Général d'Aptar, a déclaré: « Voluntis s'est imposé comme un véritable innovateur en matière de thérapies numériques au cours de la dernière décennie, la gestion des maladies chroniques étant au cœur de son offre. Combiné à nos plateformes actuelles, à nos capacités étendues de recherche et développement et à nos relations de longue date dans le secteur de la santé, cet investissement stratégique accélérerait nos futures offres de soins de santé numériques et stimulerait l'innovation. Et ce, afin d'offrir aux patients du monde entier des outils de soutien dynamiques permettant de transformer leur quotidien. »

« Il s'agit de la prochaine étape de notre stratégie d'expansion de nos capacités numériques. En s'appuyant sur la plateforme de Voluntis, Aptar Pharma serait en mesure de développer des solutions de thérapie numérique inédites dans plusieurs domaines thérapeutiques. En combinant ces thérapies numériques avec notre écosystème de dispositifs connectés, nous offririons aux patients et aux professionnels de santé une gamme d'outils efficaces pour améliorer les résultats cliniques », a expliqué Gael Touya, président d'Aptar Pharma.

La conclusion d'un contrat de cession définitif est soumise à la consultation des instances représentatives du personnel de Voluntis. Le Comité social et économique de Voluntis sera informé et consulté sur la transaction envisagée, conformément aux exigences réglementaires applicables. Un accord définitif pour l'acquisition des actions serait conclu à l'issue de ce processus de consultation. La réalisation de l'acquisition du bloc de contrôle sera soumise aux conditions habituelles et notamment à l'approbation du Ministère français de l'économie au titre de la réglementation sur le contrôle des investissements étrangers.

Le Conseil d'Administration de Voluntis a accueilli favorablement la transaction proposée et Aptar et Voluntis ont conclu un accord d'offre publique d'achat en vertu duquel Voluntis a accepté de soutenir l'offre publique d'achat et de ne pas solliciter d'autres offres.

A l'issue de cette acquisition, Aptar lancerait une offre publique d'achat obligatoire simplifiée en numéraire pour acquérir les actions restantes de Voluntis au même prix de 8,70 € par action (l'"Offre Publique d'Achat"). L'Offre Publique d'Achat serait déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF") après la réalisation de l'acquisition du bloc et l'émission par le Conseil d'Administration de Voluntis de son avis motivé sur l'Offre Publique d'Achat, à la lumière des travaux d'un expert indépendant désigné pour se prononcer sur les conditions financières de l'Offre Publique d'Achat et, le cas échéant, du retrait obligatoire. Le dépôt de l'Offre Publique d'Achat devrait avoir lieu au cours du troisième trimestre 2021 et sa clôture avant la fin du quatrième trimestre 2021. L'Offre Publique d'Achat ne serait soumise à aucune condition suspensive autre que la décision de conformité de l'AMF. Aptar et Voluntis tiendront le marché informé de tout développement significatif de la transaction proposée.

Si les conditions réglementaires sont remplies à l'issue de l'offre publique d'achat, Aptar a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire sur les actions de Voluntis non apportées à l'Offre Publique d'Achat (aux mêmes conditions financières que celles de l'offre publique d'achat).

Aptar prévoit de financer la transaction avec les liquidités existantes.

### Conseils

Canaccord Genuity agit en tant que conseil financier et Hogan Lovells en tant que conseil juridique de Voluntis.

### À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance. Pour en savoir plus : www.voluntis.com

###

Contacts
ACTUS ACTUS Voluntis

Relations Presse Vivien Ferran vferran@actus.fr +33 (0)1 53 67 36 34 Relations Investisseurs Jérôme Fabreguettes-Leib voluntis@actus.fr +33 (0)1 53 67 36 78 Directeur Administratif et Financier Guillaume Floch investisseurs@voluntis.com +33 (0)1 41 38 39 20

### Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives au groupe Voluntis et à ses activités, y compris ses perspectives et le développement de ses produits. Voluntis estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le rapport financier semestriel 2020 et le rapport financier annuel 2020 publiés par Voluntis respectivement le 29 septembre 2020 et le 22 avril 2021, dont les copies sont disponibles sur le site Internet du Groupe (www.voluntis.com), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Voluntis est présent. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Voluntis ou que Voluntis ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Voluntis diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Voluntis décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.

# Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec Gilbert Dupont

Le 2 juillet 2021,

Au titre du contrat de liquidité confié par la société **Voluntis** à la société de Bourse Gilbert Dupont, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2021 :

Nombre d'actions : 36 649Solde en espèces: 56 007,80 €

Au cours du 1er semestre 2021, il a été négocié un total de :

Achats	418 825 titres	1 836 683,41 €	2 925 transactions
Ventes	408 515 titres	1 811 948,24 €	2 860 transactions

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

Nombre d'actions : 26 339
Solde en espèces: 80 742.97 €

### À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance. Pour en savoir plus : www.voluntis.com

#### Désignation d'un expert indépendant dans le cadre du projet d'acquisition de Voluntis par Aptar

Cambridge (Etats-Unis), Paris (France), 5 juillet 2021, 18h00 CET – Voluntis (Euronext Growth Paris, Ticker : ALVTX – ISIN : FR0004183960 – la « Société »), un leader dans le domaine des thérapies numériques, annonce que le Conseil d'administration de la Société a procédé à la désignation d'un expert indépendant dans le cadre du projet d'acquisition d'un bloc de contrôle et du dépôt, sous réserve et à la suite de cette acquisition, d'une offre publique d'achat simplifiée en numéraire (l' « Offre ») sur les titres de Voluntis qui serait suivie d'un retrait obligatoire si les conditions réglementaires sont remplies<sup>14</sup>, par AptarGroup, Inc. (NYSE : ATR) (« Aptar »), un leader mondial dans le domaine du conditionnement de produits pharmaceutiques et de biens de consommation.

À la suite de l'annonce de l'Offre, le Conseil d'administration a désigné, conformément à la recommandation du comité ad'hoc et en application des dispositions des articles 261-1 I et II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »), la société Orfis représentée par Monsieur Christophe Velut, en qualité d'expert indépendant (l' « Expert »).

L'Expert sera chargé de l'établissement d'un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du retrait obligatoire conformément aux dispositions des articles 262-1 l et II du règlement général de l'AMF.

Le Conseil d'administration, conformément à l'article 261-1 III du règlement général de l'AMF, a constitué, le 21 juin 2021, un comité ad'hoc composé de membres indépendants, ayant pour objet notamment de superviser les travaux de l'Expert, et de préparer un projet d'avis motivé sur l'intérêt de l'Offre et ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés.

Le rapport de l'Expert et l'avis motivé du Conseil d'administration de la Société figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi par la Société.

### À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

Pour en savoir plus : www.voluntis.com

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Les détails relatifs au projet d'acquisition du bloc de contrôle et à l'Offre figurent dans les communiqués de presse en date du 22 juin 2021 publiés par respectivement Aptar et la Société.

# Voluntis annonce la signature d'un contrat de cession d'actions (SPA) portant sur l'acquisition d'une participation majoritaire dans Voluntis par Aptar au prix de 8,70 € par action

Cambridge (Etats-Unis), Paris (France), 23 juillet 2021, 23h CET – Voluntis (Euronext Growth Paris, Ticker : ALVTX – ISIN : FR0004183960), un leader dans le domaine des thérapies numériques, annonce aujourd'hui, à la suite de l'entrée en négociations exclusives le 21 juin 2021 et à l'issue de la procédure de consultation des instances représentatives du personnel de Voluntis, la signature, le 22 juillet 2021, d'un contrat de cession d'actions concernant l'acquisition par AptarGroup, Inc. (NYSE : ATR), un leader mondial dans le domaine du conditionnement de produits pharmaceutiques et de biens de consommation, d'une participation majoritaire dans Voluntis, représentant environ 64,6% du capital social de Voluntis (sur une base non diluée), pour un prix de 8,70 € par action.

La réalisation de la cession du bloc d'actions devrait intervenir avant la fin du troisième trimestre 2021 sous réserve des conditions usuelles, notamment l'approbation du Ministère français de l'Économie au titre de la réglementation relative au contrôle des investissements étrangers.

À l'issue et sous réserve de la réalisation de cette acquisition, Aptar initierait une offre publique d'achat obligatoire visant à acquérir les actions restantes de Voluntis à un prix identique de 8,70 € par action (l' « Offre Publique d'Achat »). L'Offre Publique d'Achat serait déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l' « AMF ») au troisième trimestre 2021 et soumise à l'autorisation réglementaire de l'AMF.

Si les conditions réglementaires sont satisfaites à l'issue de l'Offre Publique d'Achat, Aptar a l'intention de mettre en oeuvre un retrait obligatoire sur les actions de Voluntis restantes en circulation (aux mêmes conditions financières que celles de l'Offre Publique d'Achat).

Conformément à la loi applicable, le Conseil d'Administration de Voluntis, en accord avec la recommandation du comité ad hoc, a nommé Advolis Orfis en tant qu'expert indépendant le 5 juillet 2021 et émettra, notamment sur la base du rapport de l'expert indépendant appelé à se prononcer sur les conditions financières de l'Offre Publique d'Achat et de l'éventuel retrait obligatoire consécutif, un avis motivé sur l'Offre Publique d'Achat et ses conséquences pour Voluntis, ses actionnaires et ses employés.

#### À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance. Pour en savoir plus : <a href="https://www.voluntis.com">www.voluntis.com</a>

###

Contacts
ACTUS
Relations Presse
Vivien Ferran
vferran@actus.fr

ACTUS
Relations Investisseurs
Jérôme Fabreguettes-Leib
voluntis@actus.fr

Voluntis
Directeur Administratif et Financier
Guillaume Floch
investisseurs@voluntis.com

#### **Avertissement**

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives au groupe Voluntis et à ses activités, y compris ses perspectives et le développement de ses produits. Voluntis estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le rapport financier semestriel 2020 et le rapport financier annuel 2020 publiés par Voluntis respectivement le 29 septembre 2020 et le 22 avril 2021, dont les copies sont disponibles sur le site Internet du Groupe (www.voluntis.com), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Voluntis est présent. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Voluntis ou que Voluntis ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Voluntis diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Voluntis décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.

Réalisation de l'acquisition d'une participation majoritaire dans Voluntis par Aptar au prix de 8,70 € par action

Cambridge (Etats-Unis), Paris (France), 2 septembre 2021, 23h CET – Voluntis (Euronext Growth Paris, Ticker: ALVTX – ISIN: FR0004183960), un leader dans le domaine des thérapies numériques, et ses actionnaires de référence (Bpifrance Participations, LBO France Gestion, Debiopharm Innovation Fund, SHAM Innovation Santé, Vesalius Biocapital and Indigo) annoncent aujourd'hui, à la suite de la signature d'un contrat de cession d'actions avec AptarGroup, Inc. (NYSE: ATR) (« Aptar ») le 22 juillet 2021 et de l'approbation du Ministère français de l'Économie au titre de la réglementation relative au contrôle des investissements étrangers, l'acquisition par Aptar d'une participation majoritaire dans Voluntis auprès des actionnaires de référence de la société et de certains managers, représentant environ 64,6% du capital social de Voluntis (sur une base non diluée), au prix de 8,70 € par action.

Conformément à la réglementation applicable, Aptar initiera une offre publique d'achat obligatoire visant à acquérir les actions restantes de Voluntis à un prix identique de 8,70 € par action (l' « Offre Publique d'Achat »). Il est prévu que l'Offre Publique d'Achat soit déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l' « AMF ») en septembre 2021 et soumise à l'autorisation réglementaire de l'AMF.

Si les conditions réglementaires sont satisfaites à l'issue de l'Offre Publique d'Achat, Aptar a l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire sur les actions de Voluntis restantes en circulation.

Le conseil d'administration de Voluntis (le « Conseil d'Administration »), sur la recommandation de son comité *ad hoc* et conformément à la règlementation applicable, a nommé Advolis Orfis en tant qu'expert indépendant le 5 juillet 2021 et émettra, notamment sur la base du rapport de l'expert indépendant appelé à se prononcer sur les conditions financières de l'Offre Publique d'Achat et de l'éventuel retrait obligatoire consécutif, un avis motivé sur l'Offre Publique d'Achat et ses conséquences pour Voluntis, ses actionnaires et ses employés.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis du Conseil d'Administration seront inclus dans le projet de note en réponse qui sera préparé par Voluntis dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat et soumis à l'AMF, qui en appréciera la conformité à la règlementation applicable.

Le 2 septembre 2021, à la suite de la démission des représentants de certains vendeurs actionnaires du Conseil d'Administration, à savoir Laurent Higueret (représentant permanent de Bpifrance Participations) et Franck Noiret (représentant permanent de LBO France Gestion), Gael Touya et Patrick Jeukenne, représentants d'Aptar, ont été cooptés afin de les remplacer au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a également nommé Saï Shankar au poste de Directeur Général Délégué de Voluntis, et l'équipe managériale actuelle de Voluntis devrait rester identique après la réalisation de l'Offre Publique d'Achat.

Enfin, Voluntis annonce avoir remboursé intégralement par anticipation le solde de l'emprunt obligataire souscrit auprès de Kreos pour un montant de 0,75 million d'euros.

### À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

Pour en savoir plus : www.voluntis.com

###

Contacts
ACTUS
Relations Presse
Vivien Ferran
vferran@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 34

ACTUS
Relations Investisseurs
Jérôme Fabreguettes-Leib
voluntis@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78

Voluntis
Directeur Administratif et Financier
Guillaume Floch
investisseurs@voluntis.com
+33 (0)1 41 38 39 20

#### **Avertissement**

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives au groupe Voluntis et à ses activités, y compris ses perspectives et le développement de ses produits. Voluntis estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le rapport financier semestriel 2020 et le rapport financier annuel 2020 publiés par Voluntis respectivement le 29 septembre 2020 et le 22 avril 2021, dont les copies sont disponibles sur le site Internet du Groupe (www.voluntis.com), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Voluntis est présent. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Voluntis ou que Voluntis ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Voluntis diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Voluntis décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.

# Information relative au nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social au 2 septembre 2021

Article L233-8-II du Code du Commerce Article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Le 2 septembre 2021, Voluntis communique les informations suivantes :

Date	Nombre de titres composant	Nombre total de droits de vote		
Date	le capital en circulation	Nombre total de droits de vote théoriques (1)	Nombre total de droits de vote exerçables (2)	
2 septembre 2021	9.090.513	9.231.955	9.195.306	

- (1) Le nombre de droits de vote théoriques sert de base pour le caclul des seuils de participation mentionnés à l'article L. 233-7 du code de commerce. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.
- (2) Le nombre de droits de vote exerçables est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.

Pour information, le détail de l'actionnariat au 2 septembre 2021 est le suivant :

_	Nombre	% du capital	Droits % des droits	
	de titres	social	de vote	de vote
Management & employés	62 559	0,7%	65 009	0,7%
Aptargroup	5 844 481	64,3%	5 844 481	63,6%
Eisai	100 361	1,1%	100 361	1,1%
Autocontrôle *	36 649	0,4%	0	0,0%
Autres actionnaires / flottant	3 046 463	33,5%	3 185 455	34,6%
TOTAL	9 090 513	100,0%	9 195 306	100,0%

<sup>(\*)</sup> Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité

#### A propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

Pour en savoir plus: www.voluntis.com Mnemo: VTX - ISIN: FR0004183960

#### Voluntis présente ses facturations commerciales et sa situation financière au 1er semestre 2021

Cambridge (Etats-Unis), Paris (France), 15 septembre 2021, 19h30 CET – Voluntis (Euronext Growth Paris, Ticker: ALVTX – ISIN: FR0004183960), un leader dans le domaine des thérapies numériques, fait le point sur ses facturations commerciales et sur sa situation financière non auditées au 1<sup>er</sup> semestre 2021, dans le cadre de la préparation des comptes semestriels de la société, qui seront publiés le 24 septembre prochain, et de la publication du rapport de l'expert indépendant<sup>15</sup> relatif au projet d'Offre Publique d'Achat initiée par la société AptarGroup, Inc. (NYSE: ATR) et visant les actions en circulation de Voluntis.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2021, les facturations commerciales de Voluntis s'élèvent à 1,5 million d'euros contre 5,8 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Cet écart s'explique par les cycles de facturation qui peuvent différer d'une année sur l'autre, sans donner de tendance pour l'ensemble de l'exercice, et par la concrétisation plus lente de certains projets.

Dans ce contexte, Voluntis estime aujourd'hui pouvoir réaliser un volume de facturations commerciales de l'ordre de 9 millions d'euros sur l'exercice 2021, en ligne avec la fourchette d'estimation (8 à 12 millions d'euros) communiquée précédemment.

Par ailleurs, compte tenu des dépenses exceptionnelles engagées par Voluntis dans le cadre du projet de rapprochement avec Aptar, Voluntis renonce à son objectif de cash-flow libre positif au second semestre 2021 annoncé précédemment.

En outre, au 30 juin 2021, Voluntis dispose d'une trésorerie disponible de 6,3 millions d'euros, contre 11,0 millions fin 2020.

Prochain rendez-vous: publication des résultats semestriels 2021, le 24 septembre 2021, après Bourse.

## À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance. Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

Pour en savoir plus : www.voluntis.com

###

Contacts ACTUS Relations Presse Vivien Ferran vferran@actus.fr +33 (0)1 53 67 36 34

ACTUS
Relations Investisseurs
Jérôme Fabreguettes-Leib
voluntis@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78

Voluntis
Directeur Administratif et Financier
Guillaume Floch
investisseurs@voluntis.com
+33 (0)1 41 38 39 20

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Rapport intégré dans le projet de note en réponse disponible sur le site de Voluntis

#### Indicateur Alternatif de Performance :

**Facturation commerciale**: reflète l'activité commerciale et les passages de jalons techniques ou réglementaires pendant la période, qui ont souvent vocation à être différés ou étalés selon IFRS 15 (Paiements initiaux, redevances d'exclusivité et licences perpétuelles + Services de développement et intégration + Redevances Saas, royalties, maintenance & support)

#### **Avertissement**

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives au groupe Voluntis et à ses activités, y compris ses perspectives et le développement de ses produits. Voluntis estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le rapport financier semestriel 2020 et le rapport financier annuel 2020 publiés par Voluntis respectivement le 29 septembre 2020 et le 22 avril 2021, dont les copies sont disponibles sur le site Internet du Groupe (www.voluntis.com), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Voluntis est présent. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Voluntis ou que Voluntis ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Voluntis diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Voluntis décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.



# Voluntis annonce ses résultats du 1er semestre 2021

- Recul des facturations commerciales à 1,5 million d'euros et du chiffre d'affaires IFRS à 1,3 million d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2021;
- Progression sensible des produits constatés d'avance à 11,6 millions d'euros au 30 juin 2021 ;
- Réduction significative des dépenses opérationnelles dans le cadre de la feuille de route stratégique annoncée en mars 2020 ;
- Amélioration de l'EBITDA ajusté, du résultat opérationnel et du résultat net au 1<sup>er</sup> semestre 2021 :
- Trésorerie disponible à 6,4 millions d'euros et cash-flow libre à -4,2 millions d'euros au 30 juin 2021 ;
- Environ 9 millions d'euros de facturations commerciales attendues sur l'exercice 2021 ;
- Dépôt d'un projet d'Offre Public d'Achat Simplifiée initiée par Aptar et visant l'acquisition des actions de Voluntis.

**Cambridge (Etats-Unis), Paris (France)**, 24 septembre 2021, 18h CET – Voluntis (Euronext Growth Paris, Ticker: ALVTX – ISIN: FR0004183960), un leader dans le domaine des thérapies numériques, annonce aujourd'hui ses résultats semestriels 2021 arrêtés par le Conseil d'administration réuni ce jour. Les procédures d'examen limité sur les comptes semestriels ont été effectuées. Le rapport d'examen limité sera émis après vérification du rapport semestriel d'activité. Le rapport financier semestriel sera publié au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

	Semestre clos les 30 juin		
€m	2020	2021	
Facturations commerciales	5,8	1,5	
Chiffre d'affaires	1,9	1,3	
EBITDA ajusté	(3,1)	(2,2)	
EBITDA	(6,1)	(3,2)	
Résultat opérationnel	(7,7)	(4,0)	
Résultat net	(8,1)	(4,2)	
Cash-flow libre	0,9	(4,2)	
Fonds propres	(4,6)	(8,5)	
Trésorerie disponible	11,0	6,4	
Trésorerie nette de dettes financières	2,9	(2,4)	

Évolution des facturations commerciales et du chiffre d'affaires sur le 1er semestre 2021

Comme annoncé le 15 septembre 2021, les facturations commerciales de Voluntis s'élèvent à 1,5 million d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2021 contre 5,8 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Cet écart s'explique par les cycles de facturation qui peuvent différer d'une année sur l'autre, sans donner de tendance pour l'ensemble de l'exercice, et par la concrétisation plus lente de certains projets.

Compte tenu de la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires de la société ressort à 1,3 million d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2021 contre 1,9 million d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Cette différence s'explique principalement par la reconnaissance très limitée dans le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2021 de revenus liés à des nouveaux contrats conclus en 2020 et 2021, et à contrario par la reconnaissance dans le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2020 de revenus liés à des contrats arrivés à leur terme contractuel.

En outre, les produits constatés d'avance ont progressé significativement et ressortent à 11,6 millions d'euros au 30 juin 2021 contre 7,8 millions d'euros au 30 juin 2020.

#### Résultats semestriels en amélioration grâce au plan de réduction des dépenses opérationnelles

Dans le cadre de la feuille de route stratégique présentée par la société en mars 2020, Voluntis a réduit considérablement ses dépenses opérationnelles sur ce 1<sup>er</sup> semestre 2021. En effet, outre le recentrage de son activité sur l'oncologie et le renouvellement de son approche partenariale dans le diabète, Voluntis a procédé à une réduction de sa structure de coûts en mettant notamment en place un plan de redéploiement des ressources humaines qui s'est traduit par un ajustement de l'effectif moyen de la société, passant de 96 personnes au 1<sup>er</sup> semestre 2020 à 74 au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Cette réduction des charges opérationnelles a permis à Voluntis d'enregistrer une amélioration de son EBITDA ajusté qui ressort à -2,2 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2021 contre -3,1 millions d'euros un an plus tôt. Le résultat opérationnel de la société ressort à -4,0 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2021, en amélioration significative par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020 (-7,7 millions d'euros).

Après prise en compte d'une réduction de 0,3 million d'euros du coût de l'endettement financier net, Voluntis affiche un résultat net de -4,2 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2021, en amélioration sensible de 3,9 millions d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2020 (-8,1 millions d'euros).

#### Situation de la trésorerie disponible et du cash-flow libre au 30 juin 2021

Au 30 juin 2021, Voluntis dispose d'une trésorerie disponible de 6,4 millions d'euros (contre 11,0 millions d'euros à fin 2020) après prise en compte d'un cash-flow libre de -4,2 millions d'euros (0,9 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2020) et de la poursuite du remboursement de l'emprunt obligataire souscrit auprès de Kreos en avril 2018. En août 2021, le solde de ce prêt a été remboursé par anticipation pour un montant de 0,75 million d'euros.

#### Facturations commerciales annuelles attendues autour de 9 millions d'euros

Voluntis estime aujourd'hui pouvoir réaliser un volume de facturations commerciales de l'ordre de 9 millions d'euros sur l'exercice 2021, en ligne avec la fourchette d'estimation (8 à 12 millions d'euros) communiquée précédemment.

Projet d'Offre Public d'Achat Simplifiée initiée par Aptar et visant l'acquisition des actions de Voluntis À la suite de l'acquisition par AptarGroup, Inc. (NYSE : ATR) (« Aptar »), le 2 septembre 2021, d'une participation majoritaire à hauteur de 64,6% du capital social de Voluntis (sur une base non diluée) auprès des actionnaires de référence de la société et de certains managers au prix de 8,70€, Aptar a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF), le 10 septembre 2021, un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant l'acquisition des actions restantes de Voluntis au prix identique de 8,70€ par action. Cette offre reste à ce jour soumise à l'examen de l'AMF.

###

## À propos de Voluntis

Voluntis développe des thérapies numériques pour aider les patients atteints de maladies chroniques à mieux gérer leur traitement au quotidien afin d'en améliorer l'efficacité. Composées d'applications mobile et web, les solutions de Voluntis délivrent instantanément, grâce à des algorithmes médicaux, des recommandations personnalisées au patient et à son équipe soignante afin, par exemple, d'ajuster le dosage d'un traitement, d'en gérer les effets secondaires ou de surveiller des symptômes, tout en permettant un suivi du patient à distance.

Exploitant sa plateforme Theraxium, Voluntis a développé de multiples thérapies numériques, notamment en oncologie et en diabète. Voluntis a établi des partenariats de longue durée avec des entreprises de premier

plan dans le domaine des sciences de la vie. Basé à Cambridge, MA, et Paris, France, Voluntis est un membre fondateur de la Digital Therapeutics Alliance.

Pour en savoir plus : <a href="www.voluntis.com">www.voluntis.com</a>
Mnemo : ALVTX – ISIN : FR0004183960

Contacts

ACTUS
Relations Presse
Vivien Ferran
vferran@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 34

ACTUS
Relations Investisseurs
Jérôme Fabreguettes-Leib
voluntis@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78

Voluntis
Directeur Administratif et Financier
Guillaume Floch
investisseurs@voluntis.com
+33 (0)1 41 38 39 20

#### Indicateurs Alternatifs de Performance :

**Facturation commerciale**: reflète l'activité commerciale et les passages de jalons techniques ou réglementaires pendant la période, qui ont souvent vocation à être différés ou étalés selon IFRS 15 (Paiements initiaux, redevances d'exclusivité et licences perpétuelles + Services de développement et intégration + Redevances Saas, royalties, maintenance & support)

EBITDA: résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions

**EBITDA** ajusté: Il correspond à l'EBITDA corrigé de la variation des produits constatés d'avance et des charges différées en vertu de l'application de la norme IFRS 15 (produits facturés relatifs à des éléments dont le contrôle n'a pas été transféré, charges d'exécution des éléments produits au titre des contrats client et non encore transférés)

**Cash-flow libre** : flux de trésorerie générés par l'activité + flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements

## Compte de résultats consolidé

	Semestre clos les 30 juin	
En milliers d'euros	2020	2021
Chiffre d'affaires	1 949	1 322
Autres produits	280	570
Total des produits	2 229	1 892
Charges de personnel	(5 781)	(3 157)
Autres charges opérationnelles	(2 596)	(1 936)
Dotation nette aux amortiss. & provisions d'exploitation	(1 506)	(796)
Résultat opérationnel	(7 655)	(3 997)
Résultat financier	(390)	(142)
Impôts	(30)	(41)
Résultat net (part du groupe)	(8 074)	(4 180)

# Tablea<u>u des flux de trésorerie</u>

	Semestre clos les 30 juin	
En milliers d'euros	2020	2021
Flux de trésorerie générés par l'activité	1 380	(4 023)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(482)	(157)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(1835)	(479)
VARIATION DE TRESORERIE	(937)	(4 659)
Incidences des variations de taux de change	7	3
TRESORERIE A L'OUVERTURE	5 121	11 010
TRESORERIE A LA CLOTURE	4 191	6 355

#### Bilan consolidé

En milliers d'euros	31/12/2020	30/06/2021
Actif		
Immobilisations incorporelles nettes	2 071	1 517
Immobilisations corporelles nettes	405	1 977
Actifs financiers non-courants	251	197
Autres actifs non courants	1 091	2 169
Actifs non courants	3 817	5 861
Créances clients et comptes rattachés	844	2 032
Autres actifs financiers courants	-	-
Autres actifs courants	2 180	2 504
Trésorerie	11 010	6 357
Actifs courants	14 035	10 893
Total	17 853	16 753
	31/12/2020	30/06/2021
Passif et capitaux propres		
Capitaux propres	(4 629)	(8 507)
Dettes financières non courantes	6 062	4 359
Provisions non courantes et autres passifs non courants	7 219	10 790
Passifs non courants	13 281	15 149
Dettes financières courantes	2 088	4 381
Fournisseurs et autres créditeurs	7 112	5 730
Passifs courants	9 200	10 111
Total	17 852	16 753

#### **Avertissement**

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives au groupe Voluntis et à ses activités, y compris ses perspectives et le développement de ses produits. Voluntis estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, des déclarations prospectives ne constituent pas des garanties d'une performance future, étant donné qu'elles portent sur des événements futurs et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se réaliser dans le futur, et de divers risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le rapport financier semestriel 2020 et le rapport financier annuel 2020 publiés par Voluntis respectivement le 29 septembre 2020 et le 22 avril 2021, dont les copies sont disponibles sur le site Internet du Groupe (www.voluntis.com), et de l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Voluntis est présent. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Voluntis ou que Voluntis ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Voluntis diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Voluntis décline toute responsabilité quant à la mise à jour de ces déclarations prospectives.